



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice **19**
présents **15**
votants **18**

L'an deux mil vingt-deux,

Le 19 octobre à 20 heures 30,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ROGATIEN (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Mr LARELLE Didier, Maire

VOTE

POUR : 18
CONTRE : 0
ABS. : 0

Date de convocation du Conseil municipal : Le 13 octobre 2022

Présents : MRS. & MMES. Didier LARELLE, Maire, Michel ROUCHER, Claire BOURGENOT, Yves BOURSIER, Françoise GROUSSARD, Michel TRAPIED, adjoints, Emmanuel BATARD, Fabrice BRISSON, Stéphanie CAUSSEQUE, Michel CLOUET, Patricia DAVID, Maurice GARDIEN, Romain GOUYET, Aurélie JAULIN, Marie-Paule JOUINEAU, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés : Mme Micheline DUFAU donne pouvoir à M. Michel TRAPIED, M. Patrice BREMAUD donne pouvoir à Mme Françoise GROUSSARD, M. Pascal MERCERON donne pouvoir à M. Didier LARELLE

Absente : Mme Sandrine GEORGES

Secrétaire de séance : M. Fabrice BRISSON

OBJET

2022-75- Nomination de la rue de l'opération « Esprit Village »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la route de Dompierre côté Nord, et formant la rue unique de l'opération « Esprit Village », programme immobilier à vocation résidentielle,

Monsieur le Maire, après avoir sollicité le Conseil Municipal, propose de nommer cette rue « Rue des 3 frères », faisant référence aux 3 frères actuellement propriétaires et résidents sur l'ensemble foncier concerné par le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide de nommer la rue concernée par l'opération « Esprit Village » : « rue des 3 frères ». La numérotation des logements sera attribuée sur arrêté du Maire
- Lui donne tous pouvoirs en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération
- Charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Rogatien,

Le Maire,
Didier LARELLE